

**FRANCE**

Des milliers d'emplois d'animateurs menacés

Environ 30.000 emplois « pourraient être touchés » par un retour des collectivité à la semaine de quatre jours, selon le CNEA.

« Aux animateurs, je leur adresse le meilleur, et en particulier de conserver leur emploi », avait lancé, non sans malice, l'ex-ministre de l'Éducation, Najat Vallaud-Belkacem, le 17 mai, lors de la passation de pouvoir avec son successeur, Jean-Michel Blanquer. Avec la possibilité du retour à la semaine d'école de quatre jours, c'est de fait toute une filière qui s'inquiète pour son avenir. Car 37 % de communes qui reviennent aux quatre jours d'école, c'est forcément moins d'emplois d'animateurs. Le CNEA, syndicat d'employeurs dans le champ de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, estime ainsi que « 30 à 35.000 emplois pourraient être touchés » par la décision du gouvernement d'autoriser le retour aux quatre jours. « Tous ne seront pas supprimés, mais il est évident qu'il y aura des licenciements », précise David Cluzeau, délégué général du CNEA. Cette possibilité de retour aux quatre jours va clairement toucher l'économie du secteur, car depuis 2013 l'emploi s'était développé dans les structures de l'animation. »

Les grandes fédérations du secteur et les syndicats de salariés s'inquiètent. « Quand des communes vont supprimer sèchement leurs activités – et c'est déjà le cas –, on se retrou-

vera avec des questions sociales à traiter », prévient Yann Lasnier, secrétaire général de la Fédération Léo Lagrange. Celle-ci accueille 24.000 enfants au sein des activités périscolaires qu'elle organise pour le compte des collectivités territoriales. Au-delà de la disparition des emplois, « on vient de couper les ailes à un moyen d'entrer dans ce métier, souvent précaire », regrette encore Yann Lasnier, qui considère que « les plus grosses difficultés » sont à venir, pour l'année scolaire 2018-2019.

« **Variables d'ajustement** »
A la Fédération nationale des Francas, qui accueille 1 million d'enfants par an sur les temps périscolaire et extrascolaire, on s'inquiète aussi des conséquences sur l'emploi, avec « des réorganisations qui vont impliquer des licenciements », selon Yann Renault, délégué général adjoint de la fédération. « Ce sont des emplois à petits volumes d'heures qui seront supprimés », poursuit-il, même si d'autres réorganisations vont conduire à des « transferts de savoir-faire » vers le mercredi ou entre 16 h 30 et 19 h 30, après la journée d'école. A la Ligue de l'enseignement, qui regroupe 27.000 associations, Hélène Grimbelle, secrétaire générale adjointe, s'inquiète, avec beaucoup d'autres, d'une filière qui risque d'être « doublement pénalisée », avec les coupes à venir dans les contrats aidés du monde associatif.

« Dans cette affaire, les animateurs socioculturels sont les invisibles, poursuit Marie-Christine Bastien, du syndicat EPA-FSU. Ce sont des variables d'ajustement, avec des contrats précaires, et c'est donc assez simple de ne pas renouveler leur contrat et de leur dire : la réforme pour vous, c'est fini. » Marie Baggio, du syndicat SEP-Unsa, pointe, de son côté, l'investissement que les communes ont réalisé dans la formation des animateurs. Fin 2016, le gouvernement avait réuni tous les acteurs du secteur pour travailler sur un véritable « parcours professionnel pour les animateurs », rappelle-t-elle. Regrettant que, « au moment où les choses commençaient à s'installer, on coupe la branche emploi dans l'animation ». — M.-C. C.